

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI, Président

N° 21.4

OBJET : Recueil des tarifs 2023 des services publics de la Métropole Nice Côte d'Azur.

PRESENTS : M. Gilles ALLARI, M. Romain ALLEMAN'T, Mme Christiane AMIEL-DINGES, Mme Aurore ASSO, Mme Monique BAILET, Mme Martine BARENGO-FERRIER, M. Pierre BARONE, M. Thomas BERETTONI, M. Bruno BETTATI, Mme Sylvie BONALDI, M. Pascal BONSIGNORE, M. Anthony BORRÉ, Mme Marine BRENIER-OHANESSION, Mme Isabelle BRES, M. Philip BRUNO, M. Jean-Jacques CARLIN, Mme Carole CERVEL, Mme Julie CHARLES, M. Richard CHEMLA, Mme Juliette CHESNEL-LE ROUX, M. José COBOS, M. Marc CONCAS, M. Pascal CONDOMITTI, M. François DAURE, M. Fabrice DECOUPIGNY, M. Jacques DEJEANDILE, Mme Stéphanie DENOYELLE, M. Jean-François DIETERICH, Mme Maty DIOUF, Mme Amélie DOGLIANI, M. Christian ESTROSI, M. Jean-Paul FABRE, Mme Colette FABRON, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Mme Pascale FERRALIS, M. Pierre FIORI, Mme Marie-Christine FIX-VARNIER, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jean-Luc GAGLIOLO, M. Bertrand GASIGLIA représenté par Mme Claudine TERRAZZONI-BIBLOCQUE, M. Yves GILLI, M. Jean-Marc GOVERNATORI, Mme Hélène GRANOUILAC, Mme Anna GUAY, Mme Pascale GUIT-NICOL représentée par M. Christophe LUPI-GRASSO, M. Philippe HEURA, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Abdallah KHEMIS, M. Xavier LATOUR, M. Richard LEMAN, M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Sarah LESCANE, Mme Nadia LEVI, M. Richard LIONS, Mme Brigitte LIZEE-JUAN, M. Edmond MARI, M. Jean-Michel MAUREL, M. Jean MERRA, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, M. Patrick MOTTARD, M. Ivan MOTTET, M. Jean MOUCHEBOEUF, Mme Laurence NAVALES, M. Gaël NOFRI, M. Hervé PAUL, M. Jean-Paul PEREZ, M. Jean-Christophe PICARD, Mme Amandine PIHOUE, Mme Josiane PIRET, M. Ladislav POLSKI, Mme Geneviève POZZO DI BORGO, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Jacques RICHIER, M. Robert ROUX, M. Roger ROUX, M. Thierry ROUX, Mme Anne-Laure RUBI, Mme Jennifer SALLES BARBOSA, M. Patrick SCALZO, M. Philippe SCEMAMA, M. Joseph SEGURA, M. Gérard STEPPEL, Mme Odile TIXIER DE GUBERNATIS, M. Philippe VARDON, M. Thierry VENEM, M. Antoine VERAN, Mme Isabelle VISENTIN.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : M. Stéphane CHERKI, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, M. Dominique SCHMITT, M. Henry-Jean SERVAT, M. Jean THAON, Mme Mylène AGNELLI pouvoir à Julie CHARLES, Mme Magali ALTOUNIAN pouvoir à Jennifer SALLES BARBOSA, M. Gérard BAUDOUX pouvoir à Monique BAILET, M. Xavier BECK pouvoir à Roger ROUX, M. Yannick BERNARD pouvoir à Stéphanie DENOYELLE, M. Paul BURRO pouvoir à Richard LIONS, M. Hervé CAËL pouvoir à Abdallah KHEMIS, M. Bernard CHAIX pouvoir à Gaëlle FRONTONI, M. Roland CONSTANT pouvoir à Richard LEMAN, Mme Auréa COPHIGNON pouvoir à Pierre FIORI, Mme Valérie DELPECH pouvoir à Odile TIXIER DE GUBERNATIS, Mme Patricia DEMAS pouvoir à Philippe HEURA, M. Jean-Marc GIAUME pouvoir à Christiane AMIEL-DINGES, Mme Corinne GUIDON-PIOTROWSKI pouvoir à Sarah LESCANE, Mme Danielle HEBERT pouvoir à Brigitte LIZEE-JUAN, M. Jean-Pierre ISSAUTIER pouvoir à Colette FABRON, Mme Imen JAÏDANE pouvoir à Xavier LATOUR, Mme Nicole LABBE pouvoir à Pascal BONSIGNORE, M. Régis LEBIGRE pouvoir à Anna GUAY, M. Jean-Claude LINCK pouvoir à Jean MERRA, Mme Loetitia LORÉ pouvoir à Carole CERVEL, M. Gérard MANFREDI pouvoir à Ivan MOTTET, M. Roger MARIA pouvoir à Jean-Michel MAUREL, M. Franck MARTIN pouvoir à Gaël NOFRI, M. Jean-Claude MARTIN pouvoir à Jean-Jacques CARLIN, Mme Martine MARTINON pouvoir à Pascal CONDOMITTI, M. Claude MERCANTI pouvoir à Gérard STEPPEL, Mme Murielle MOLINARI pouvoir à Martine BARENGO-FERRIER, M. Graig MONETTI pouvoir à Marine BRENIER-OHANESSION, M. Robert NARDELLI pouvoir à Edmond MARI, M. Louis NEGRE pouvoir à Christian ESTROSI, Mme Martine OUKNINE pouvoir à Jacques DEJEANDILE, M. Philippe PRADAL pouvoir à Richard CHEMLA, Mme Barbara PROT pouvoir à Aurore ASSO, Mme Agnès RAMPAL pouvoir à Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Philippe SOUSSI pouvoir à José COBOS, M. Jean-François SPINELLI pouvoir à Jean-Paul FABRE, Mme Anaïs TOSEL pouvoir à Hervé PAUL, M. Christophe TROJANI pouvoir à Jean-François DIETERICH.

SECRETAIRE(S) : M. Gaël NOFRI.

Au cours de cette séance, le Conseil métropolitain s'est prononcé sur le dossier suivant :

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

Acte exécutoire en 21 décembre 2022

006-200030195-20221214-20671-DE

Séance du 14 décembre 2022

N° 21.4

Rapporteur : **Philippe PRADAL, Président de Commission**Service : **DGAR - Direction Administrative et Financière**Commission(s) : **Finances et ressources humaines du 12 décembre 2022**Objet : **Recueil des tarifs 2023 des services publics de la Métropole Nice Côte d'Azur.****LE CONSEIL METROPOLITAIN,****Les commissions compétentes entendues,****Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5217-1 et L.5217-2,**Vu** le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la Métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,**Vu** l'ensemble des délibérations et conventions portant délégation de services publics, fixant les tarifs pour les usagers de ces services visés en annexe de la présente délibération, notamment la délibération n° 2.29 du 11 mars 2022,**Considérant** que les tarifs des délégations de services publics évoluent conformément aux clauses contractuelles qui les régissent,**Considérant** qu'une diffusion le plus large possible des tarifs des services publics sera entreprise dans l'ensemble des lieux de la Métropole où leur application est nécessaire, afin de faciliter l'accès de cette information au plus grand nombre,**Considérant** que le recueil des tarifs contribue à cette information,**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE****DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE DE :****1 - adopter le recueil des tarifs 2023 des services publics de la Métropole,****2 – appliquer ces tarifs dès que la délibération sera exécutoire, pour les tarifs des services publics gérés en régie,****3 – diffuser les tarifs contenus en annexe par tout moyen dans l'ensemble des lieux où leur application est nécessaire,**

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

Acte exécutoire en 21 décembre 2022

006-200030195-20221214-20671-DE

Séance du 14 décembre 2022

N° 21.4

Rapporteur : **Philippe PRADAL, Président de Commission**Service : **DGAR - Direction Administrative et Financière**Commission(s) : **Finances et ressources humaines du 12 décembre 2022**Objet : **Recueil des tarifs 2023 des services publics de la Métropole Nice Côte d'Azur.**

4 - autoriser monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Valérie DELPECH pouvoir donné à Odile TIXIER DE GUBERNATIS, Jean MOUCHEBOEUF, Geneviève POZZO DI BORGO, Philippe SCEMAMA, Odile TIXIER DE GUBERNATIS, Philippe VARDON, Sylvie BONALDI, Juliette CHESNEL-LE ROUX, Fabrice DECOUPIGNY, Hélène GRANOULLAC, Jean-Christophe PICARD, Thierry VENEM votent contre

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT,
Christian ESTROSI**